

MAIRIE DE BILLY
1, RUE CHABOTIN
03260 BILLY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 Mars 2026

Date de convocation : 04 mars 2026

Présents : Patrick SÉROR, Roseline BERNARD, Audrey BICHARD, Agnès de BOUCLANS, Claude BOURGUIGNON, Sébastien BOUTONNET, Bruno LUCBEREILH, Annick PERRICHON, Thomas STONS, Philippe THONIER, Martin HÉVIN.

Absents excusés : Marie-France MOLINS donne pouvoir à Annick PERRICHON, Victoria BRIERRE donne pouvoir à Patrick SÉROR.

Secrétaire de séance : Agnès de BOUCLANS.

Ouverture de séance à 19h00 par Monsieur Patrick SÉROR, Maire.

Compte rendu de la réunion du 02 Décembre 2025

Les membres du Conseil Municipal présents votent à main levée et adoptent le compte-rendu à l'unanimité.

Vote du compte financier unique commune

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de Billy ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Billy ;

COMMUNE DE BILLY - Principal - CFU - 2025

INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES					
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE					
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	691 314,23	685 053,85	1 376 368,08
	Recettes réalisées (1)	B	365 449,54	673 155,41	1 038 604,95
	Restes à réaliser	C	215 335,53	0,00	215 335,53
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	472 568,65	685 053,85	1 157 622,50
	Dépenses réalisées (1)	E	231 392,31	572 366,65	803 758,96
	Restes à réaliser	F	221 079,87	0,00	221 079,87
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	134 057,23	100 788,76	234 845,99
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-218 745,58	0,00	-218 745,58

Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent [déficit	G+H	-84 688,35	100 788,76	16 100,41
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	-5 744,34	0,00	-5 744,34
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G+H+I	-90 432,69	100 788,76	10 356,07

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal adopte le CFU à 11 voix pour et 2 abstentions, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote et ayant un pouvoir,

- APPROUVE le Compte Financier Unique commune 2025 de la commune de Billy.

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote du compte financier unique boulangerie

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de Billy, budget annexe de la boulangerie ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Billy, budget annexe de la boulangerie ;

- BOULANGERIE - CFU 2025-

INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES					
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE					
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	3 000,00	2 669,76	5 669,76
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	5 161,44	5 161,44
	Restes à réaliser	c	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	8 885,95	6 110,00	14 995,95
	Dépenses réalisées (1)	E	5 885,95	2 483,25	8 369,20
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	-5 885,95	2 678,19	-3 207,76
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+1-)	H	6 757,14	10 745,14	17 502,28
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent [déficit	G+H	871,19	13 423,33	14 294,52
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	0,00	0,00	0,00

Résultat cumulé	Excédent /déficit	G+H+I	871,19	13 423,33	14 294,52
-----------------	-------------------	-------	--------	-----------	-----------

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal adopte le CFU à 11 voix pour et 2 abstentions, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote et ayant un pouvoir,

- APPROUVE le Compte Financier Unique commune 2025, budget annexe boulangerie.

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Affectation du résultat budget commune

Le conseil municipal après avoir adopté le compte financier unique de l'exercice 2025,

Considérant qu'il a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	100 788,76
- un déficit reporté de ..	0,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de ..	100 788,76
- un déficit d'investissement de ..	84 688,35
- un déficit des restes à réaliser de :	5 744,34
Soit un besoin de financement de ..	90 432,69

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit:

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	100 788,76
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	90 432,69
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	10 356,07

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 84 688,35

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de la commune et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Affectation du résultat budget annexe boulangerie

Le Conseil Municipal après avoir adopté le compte financier unique de l'exercice 2025,

Considérant qu'il a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de •	2 678,19
- un excédent reporté de •	10 745,14
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de •	13 423,33
- un excédent d'investissement de ..	871,19
- un déficit des restes à réaliser de ..	0,00
Soit un excédent de financement de ..	871,19

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit:

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT **13 423,33**

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 0,00 RÉSULTAT REPORTÉ EN
FONCTIONNEMENT (002) 13 423,33

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT **871,19**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de la commune, budget annexe boulangerie et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Acceptation de l'indemnité de Groupama

Groupama propose de nous indemniser à hauteur de 771.00€ en règlement différé de la franchise suite aux détériorations des plots en béton devant le château.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'indemnité et autorise le Maire à signer tout document en rapport avec ce dossier.

Présentation des candidats à la reprise de la boulangerie et choix éventuel.

Monsieur le Maire expose que suite aux articles parus dans la presse et au reportage de TF1, plusieurs candidats se sont manifestés pour reprendre la boulangerie. Après examen des réponses au cahier des charges qui leur a été soumis, trois candidats ont été retenus.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les CV, projets, demandes et engagements de chacun.

Trois conseillers s'opposent au choix du boulanger à la séance de ce jour au motif qu'étant à quelques jours de l'échéance électorale, cette décision priverait la prochaine équipe de ce choix alors qu'il n'y a, selon eux, aucun caractère d'urgence.

Le Maire leur répond que toute la population attend avec impatience l'arrivée d'un nouveau boulanger. Le couple qui a été retenu nous a dit être capable d'ouvrir avant l'été. Ce serait repousser de 5 semaines la décision.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de choisir à 4 voix contre, 3 abstentions et 6 voix pour Mr Tavarés et Mme Dos Anjos représentée par la SAS ALDETA.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Patrick Séror

- Rappelle la fermeture de la RD 130 au niveau du Pont de Billy le vendredi 13 mars de 9 heures à midi, en précisant qu'une déviation sera mise en place.
- Signale un dépôt sauvage de pneus sur la voie verte et la fermeture de cette dernière en raison des inondations.
- Informe qu'après plusieurs années de démarches et de négociations avec l'entreprise Technisolaire, les travaux de finalisation ayant conditionné l'obtention du permis de construire d'un hangar agricole situé au lieu-dit « Le Plan » sont enfin réalisés (bardage, réservoir d'eau et plantations qui se termineront la semaine prochaine) et permettent de clore ainsi définitivement ce dossier.
- Monsieur le Maire remercie Mme de Bouclans pour sa ténacité dans le suivi de ce dossier.

MADAME ANNICK PERRICHON signale la présence d'une voiture manifestement abandonnée sur une place de stationnement à proximité de la boulangerie. Monsieur le Maire va faire un signalement à la gendarmerie.

MADAME AUDREY BICHARD fait part de l'inquiétude d'un agent communal quant au non-renouvellement de son contrat de travail. Monsieur le Maire dément formellement et indique qu'il s'agit d'une rumeur infondée.

MONSIEUR MARTIN HÉVIN

- Demande la pose d'une prise de courant supplémentaire dans la sacristie de l'église. Monsieur le Maire en prend bonne note et demandera aux services techniques de faire le nécessaire.
 - Souhaite faire le point sur les réparations de la toiture de l'église suite à la dernière tempête. Monsieur le Maire lui indique que l'assurance a accepté le devis du couvreur à l'exception des zincs qui représentent un reste à charge de 600 euros pour la commune, dépense qui sera inscrite au prochain budget.
 - Rappelle que la fermeture de la porte de l'église est fragilisée par la défaillance de l'une des deux serrures. Le Maire lui indique qu'après réflexion, il est envisagé de changer l'intégralité des serrures.
- Souhaite savoir où en est le chantier d'insertion qui devait débroussailler le chevet de l'église. Le Maire lui indique que l'association a rencontré des difficultés avec ses équipes l'année dernière mais devrait pouvoir intervenir prochainement. Il va la relancer en ce sens.

Prochain Conseil Municipal le 20 mars 2026 à 19 heures.

Fin de séance à 20h20 .